

## **ASSURANCES EN IMMOBILIER : LES GARANTIES ESSENTIELLES** **POUR LES PROS ET LEURS CLIENTS**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### **DURÉE**

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Toute personne exerçant en immobilier et souhaitant parfaire ou mettre à jour ses connaissances en matière d'assurances.
- Aucun prérequis de connaissances nécessaire
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

### **OBJECTIFS**

- **Connaître les différents contrats d'assurance proposés dans le secteur de l'immobilier pour sécuriser sa pratique et conseiller au mieux ses clients**
- Comprendre le fonctionnement de chaque contrat et les garanties qu'il apporte pour identifier adéquat à chaque situation
- Aborder les nouveautés en matière législative et réglementaire

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Eric Durand : Il a occupé l'ensemble des postes de Directeur dans le courtage d'assurance spécialisé dans le secteur de l'immobilier avant de créer sa propre structure EOD CONSEIL pour se consacrer à l'accompagnement et au conseil des courtiers d'assurance et aux assureurs dont la clientèle est composée de professionnels de l'immobilier.

### **CONTENU DE LA FORMATION** *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### **DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30**

*Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure*

#### **Accueil (15 min)**

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### **Les solutions d'assurances pour les professionnels de l'immobilier (3h15)**

- Quelques chiffres (composition du marché immobilier – Parc locatif Parc copropriété)
- Les métiers de l'immobilier

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2025*

- Les principaux courtiers et assureurs spécialisés risques immobiliers (GLI – MRI)
- Les Assurances RCP - GF - RC des Agents - RC Dirigeants - Protection Juridique Professionnelle (garanties proposées & exemples de sinistres)
- La Multirisque Professionnelle (garanties proposées & exemples de sinistres)
- Les assurances Cyber (garanties proposées & exemples de sinistres)
- Les assurances Santé Prévoyance (garanties proposées & exemples de sinistres)
- L'intermédiation et inscription ORIAS
- Les mandataires d'intermédiaire d'assurance

### **Les solutions d'assurance pour les clients des professionnels de l'immobilier (3h15)**

- Les principales évolutions réglementaires dans le secteur des assurances immobilières
- Protéger la copropriété - La Multirisque Immeuble
- Sécuriser la trésorerie - L'assurance Protection Juridique et des charges de copropriété impayées
- Couvrir les travaux - L'assurance Dommages Ouvrage
- Protéger son patrimoine - L'assurance Propriétaire Non Occupant
- Couvrir ses biens immobiliers et mobiliers - La Multirisque Habitation
- Garantir son investissement locatif - L'assurance des loyers impayés

### **DEBAT ET QUESTIONS-REPONSES AVEC LES PARTICIPANTS**

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

### **Conclusion de la formation (15 min)**

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### **COÛT DE FORMATION**

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.